



SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

Objectif de la formation:

Connaître et mettre en place la signalisation temporaire, lors des interventions sur les chantiers en respectant la sécurité et la réglementation routière.

Réglementation :

L'arrêté du 6 novembre 1992, relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. (Journal officiel du 30 janvier 1993)

Publics :

Toutes personnes intervenant sur un chantier du BTP, ouvrier, chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

Prérequis :

De préférence, venir avec ses Equipement de Protection Individuel (casque de chantier, gants, gilet fluoescant, chaussures de sécurité). Les EPI peuvent être prêté par le centre.

Durée : 14 heures

Lieu :

- ◆ En centre de formation
- ◆ En entreprise

Tarif : Nous contacter

Tél. : 06.73.27.20.16

E-mail : g.bengoua@sftpnormandie.fr

Session limitée à 12 participants

Ce programme type peut être adapté sur mesure, selon le besoin de l'entreprise.

Formation théorique : 7h

► Partie 1 : La réglementation routière (2H)

- ◆ Information sur la réglementation des EPI et des EPC.
- ◆ Qu'est-ce qu'un arrêté de circulation ?
- ◆ Le rôle de la signalisation routière.
- ◆ Connaître la signification des panneaux de signalisation temporaire.
- ◆ Définition d'un procédé de signalisation.
- ◆ **Exercice :** QCM

► Partie 2 : Disposition de la signalisation selon l'environnement et l'emprise du chantier. (5 H)

- ◆ Identifier les 3 phases de la disposition des panneaux temporaire de chantier.
- ◆ Différents exemples de pose de signalisation temporaire de chantier.
- ◆ **Exercice :** Planter la signalisation temporaire sur un schéma.

Formation pratique : 4 h

- ◆ **Exercice :** Planter les panneaux sur la plateforme pédagogique.

Évaluation finale: 3h

- ◆ Évaluation individuelle sur la plateforme pédagogique

Moyens matériels :

- ◆ Plateforme pédagogique
- ◆ Panneau de signalisation de chantier
- ◆ Vidéo-projection

Documentation fournie :

- ◆ Document papier ou numérique
- ◆ Evaluation

Validation:

- ◆ Attestation individuelle de fin de formation (stagiaire)
- ◆ Attestation de présence (employeur)

Renseignements complémentaires :

Pour toutes informations supplémentaires, demande de devis ou inscription, veuillez nous contacter.